7. A la fin de l'examen, tout le papier fourni à l'aspirant doit être remis à l'examinateur-délégué.

8. Après qu'un aspirant a remis ses réponses à l'examinateur-délégué, il ne peut plus les revoir

pour y faire des changements.

9. Personne, hors ceux qui prennent part à l'examen, ne peut être admis dans la salle où se fait l'examen, et on ne doit permettre ni les conversations, ni quoi que ce soit qui puisse déranger les aspirants.

10. Les aspirants seront, pendant tout le temps de l'examen, sous la surveillance immédiate et

constante des examinateurs délégués.

11. A la clôture de l'examen, l'examinateurdélégué signera devant un officier compétent la déclaration solennelle suivante qu'il adressera au secrétaire du bureau central:

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte

concernant les serments extra-judiciaires.

Signature de l'examinateur-délégué.

Signature de la personne devant laquelle la déclaration a été faite.

- 16. L'examen des aspirants au brevet d'instituteur se fait par écrit sur toutes les matières.
- 17. L'examen a lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission; il en est fait mention dans le brevet.
- 18. Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues doit subir un examen en français et en anglais pour la lecture, la grammaire, la dictée, la littérature et la composition ; il doit en outre traduire du français en anglais et vice versâ.
- 19. Les épreuves écrites sont subies simultanément par tous les candidats : mais ceux-ci sont examinés isolément- pour la lecture et le calcul mental.
- 20. Pendant les épreuves écrites, les candidats doivent être suffisamment séparés pour qu'ils ne puissent communiquer entre eux.
- 21. Le bureau central devra poser cinq questions au moins sur chacune des matières de l'examen, et il devra donner à résoudre au moins trois problèmes sur l'arithmétique, l'algèbre, la géomètrie et la trigonométrie.
  - 22. La dictée se fera sans aucune autre indica-

tion que la simple lecture, et la note d'écriture sera donnée sur cette épreuve.

23. Chaque candidat écrit ses réponses sur le papier dont il a été pourvu par le bureau, à l'exclusion de tout autre, et les signe d'un pseudonyme. A la fin de l'examen, chaque candidat met le pseudonyme qu'il a pris, ainsi que ses noms et prénoms dans une enveloppe cachetée qu'il remet à l'examinateur-délégué.

Ces enveloppes ne doivent être ouvertes par le président et le secrétaire du bureau central d'examinateurs qu'après la correction de toutes les

épreuves.

Lo secrétaire conservera, pendant deux ans au moins, les épreuves écrites des candidats.

24. L'ordre et les matières de l'examen pour les brevets des trois degrés se trouvent dans le tableau qui suit :

	(Programme adopté par le comité catholique) *	iile catholique) *	
OROUPPHENT DES SPÉCIALITÉS.	BREVET D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.	викукт р'Есопе морбие.	BREVET D'ACADÉMIE.
LANGUES PRANÇAISE OU ANGLAISE ;	Langues française of anglaise: { Lecture, Grammaire, Dictée-Ecri-Lecture, Grammaire, Dictée-Lecture, Grammaire, Littérature, Com-Dictée-Ecriture, Littérature, Com-térature, Composition, position,	Lecture, Grammaire, Dictéc- Ecriture, Littérature, Com- position.	Lecture, Grammaire, Dietée-Ecriture, Lit- térature, Composition.
LANGUE LATINE:			Latin (facul.atif).
HISTOIRE &T GÉUGRAPHIE:	Ilistoire sainte, Histoire du Ca-Histoire de France, Histoire Histoire des E-Unis His. nada, Géographie. générale, Cosmographie	Histoire de France, Histoire d'Angleterre, Géographie.	Histoire des E-Unis, His.
matiiknatiques :	Arithmétique, Calcul mental, Comptabilité.	Arithm. Calcul mental, Comp. Arith., Compl., Algebre, tabilité, Algebre, Géométrie. Géométrie, Trigonomét.	Arith., Compt., Algèbre, Géométrie, Trigonomét.
CONNAISSANGES DIVERSES:	Pédagogic. Agriculture, Loi sco-Pédagogic. Agriculture, Loi Pédagogic. Agriculture, laire. Hygiène, Bienséances. scolaire, Hygiène, Bienséances. Robaire, Hygiène, Bienséances, Dessin à main levée. Bienséances, Dessin	Pédugogie, Agriculture, Loi scolaire, Hygiène, Biensé- ances, Dessin à main levée.	Pédagogie, Agriculture, Loi scolaire, Hygiène, Bienséances, Dessin.
PHILOSOPHIR RT SCIENCES NATU- RELLES:	<b></b>	-	Physique, Chimie, Hist. naturelle, Philosophie.

L'horaire de l'examen sera préparé par le bureau central.